

DECLARATION D'INTERETS – MINERVA

SEPTEMBRE 2022 - Pour les patients suspectés d'embolie pulmonaire qui ne sont pas exclus par la règle PERC, une stratégie qui combine la règle YEARS et la règle des D-dimères ajustés pour l'âge peut-elle exclure le diagnostic en toute sécurité ? (16360)

Nom, prénom : JAYASWAL Avinash

Qualité : Médecin généraliste

Adresse professionnelle Rue VAN LÏN, 1, 1070 ANDERLÈCHE

Indiquez ci-dessous tout intérêt¹ éventuel que vous détenez dans l'industrie pharmaceutique :

1) Emploi dans l'industrie pharmaceutique au cours des cinq années précédant la date de signature : OUI - NON

2) Intérêts financiers dans le capital d'une entreprise pharmaceutique : OUI - NON

Nom de l'entreprise	Type d'action + nombre d'actions :

3) Travaux ou prestations réalisés précédemment contre paiement y compris stages rémunérés/non rémunérés pour le compte d'une ou plusieurs entreprises pharmaceutiques au cours des cinq années précédant la date de signature : OUI - NON

4) Autres intérêts que vous estimez devoir porter à la connaissance de Minerva y compris des éléments relatifs aux membres de votre ménage² : OUI - NON

Je soussigné, JAYASWAL Avinash, confirme par la présente, sur mon honneur, que les seuls intérêts directs ou indirects que je détens, à ma connaissance, dans l'industrie pharmaceutique et qui pourraient influencer l'accomplissement impartial de mes tâches, sont ceux énumérés ci-dessus.

Dans l'éventualité d'un changement et au cas où je serais amené, à l'avenir, à acquérir ou à détenir d'autres intérêts, je m'engage à en informer Minerva et à procéder immédiatement à une nouvelle déclaration d'intérêts.

Fait à Anderlecht, le 9/9/22
(Signature)



¹ Si vous n'avez pas d'intérêts à déclarer, veuillez mentionner « non » ou « aucun » sous la rubrique correspondante.

² On entend par membres du ménage : l'époux (se), le(a) partenaire et les enfants à charge vivant sous le même toit que le signataire. Les noms de ces personnes ne doivent pas être mentionnés.